



BULLETIN D'INSCRIPTION 2017-2018



Dossier à remplir recto-verso en intégralité, dater et signer.
Ne pas oublier les documents obligatoires vaccinations, QF CAF
Merci

Nom-Prénom du représentant légal _____

Nom-Prénom de l'enfant _____

Date de naissance ____ / ____ / ____ Age : _____

Etablissement scolaire _____ Ville _____

	MERE	PERE
Nom		
Prénom		
Adresse		
Commune		
Tel fixe		
Tel portable		
Tel travail		
Email		

Si l'enfant réside hors du domicile familial (famille, amis...etc.) pendant la durée du séjour à l'accueil de loisirs merci de préciser :

Nom-Prénom de la personne l'accueillant _____

Lien avec l'enfant _____ Tel. _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Je soussigné(e), M. - Mme _____ (père - mère)

Autorise mon enfant à quitter seul les locaux à l'issue de l'activité et décharge par conséquent la MJC de toute responsabilité à partir de l'heure de fin d'activité OUI NON

Autorise la MJC à diffuser les photographies ou vidéos prises lors d'activités sur lesquelles figure mon enfant OUI NON

Autorise mon enfant à participer aux sorties extérieures OUI NON

Autorise mon enfant à participer aux activités sportives OUI NON

Autorise l'équipe à transporter mon enfant OUI NON

Renouvellement d'adhésion : OUI NON

Connaissance de la MJC (n'entourer qu'une réponse) :

Presse – office du tourisme – mairie – établissement scolaire – magasin – famille/ami – brochure – internet – Pôle Emploi – portes ouvertes – bibliothèque – conservatoire – centres de loisirs – PIJ/Avenir Jeunes – carte Atout Jeunes – cinéma – connaissais déjà/déjà adhérent

Inscription aux activités Anima Junior

Fiche participation activité à demander par mail ou directement au secrétariat.

Tarif suivant quotient familial (QF):

Justificatif CAF de moins de 3 mois à fournir.

Quotient familial	½ journée	Journée
0 à 450	4,00 €	8,00 €
451 à 750	6,00 €	12,00 €
751 à 1200	7,00 €	14,00 €
Plus de 1200	7,50 €	15,00 €

Règlement à effectuer **au plus tard 5 jours avant l'activité** par chèque bancaire à l'ordre de la MJC, carte bancaire, espèces ou chèques vacances ANCV. Toute inscription non réglée sera annulée.

Je certifie :

- Avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur et j'y souscris
- Avoir complété et signé la fiche sanitaire de liaison et avoir fourni la copie des vaccins à jour
- Avoir fourni un justificatif CAF de moins de 3 mois

Fait à Aix-les-Bains, le ____/____/____

Signature du représentant légal

Règlement Intérieur Anima Junior

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie pendant les temps d'accueil d'Anima Junior.

ARTICLE 1 : PRESENTATION

« Anima Junior » est destiné aux jeunes âgés de 6 à 10 ans (école primaire). Au-delà d'un mode de garde de l'enfant, c'est un lieu de loisirs, de découverte et d'initiation encadré par une équipe de professionnels.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT GENERAL

Hors vacances scolaires :
Mercredi de 8h à 18h

Pendant les vacances scolaires :
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Organisation des journées :

8h-9h : accueil des enfants
9h-12h : activités
12h-12h15 : retour des enfants

8h-9h : accueil des enfants
9h-12h : activités
12h-12h15 : retour des enfants
13h30-14h : accueil des enfants
14h-16h30 : activités
16h30-17h : goûter
17h-18h : retour des enfants

Des séjours ou mini-séjours peuvent être organisés pendant les vacances.

Pour la bonne organisation des activités, il est important que les horaires établis soient respectés. Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation uniquement pendant les horaires définis (ni avant, ni après).

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Un dossier d'inscription doit être rempli par le responsable légal pour chaque année scolaire.

Il est constitué d'une fiche sanitaire de liaison et d'une fiche de renseignements. Ces documents restent confidentiels et ne seront utilisés qu'en cas d'urgence ou pour la gestion administrative. Toute modification des informations portées sur cette fiche doit être signalée au responsable de l'accueil de loisirs.

En cas de dossier incomplet, la demande d'inscription sera rejetée. Le responsable légal doit impérativement être présent pour effectuer cette démarche.

L'inscription aux activités se fait auprès de l'équipe d'animation et n'est effective qu'à réception du règlement. Le règlement doit être effectué au plus tard 5 jours avant l'activité. Le nombre de places pour les activités étant limité, des demandes d'inscriptions pourront être refusées si le nombre maximum d'inscrits est atteint.

En cas d'absence pour convenance personnelle ou d'annulation injustifiée de la part des inscrits, aucun remboursement ne sera possible. Un justificatif (certificat médical...) doit être fourni au directeur de l'accueil de loisirs dans un délai maximum de 3 jours pour les autres cas.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Equipe d'animation

Une équipe d'animation diplômée encadre les enfants. Le personnel est à votre disposition pour toutes observations ou suggestions. Cette équipe se donne le droit de contacter le responsable légal si nécessaire.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation lorsqu'ils se trouvent dans les locaux de la MJC ou dans le cadre d'une activité mise en place par l'équipe d'animation.

Si l'enfant n'est pas autorisé à quitter les locaux seul à la fin des activités (comme précisé sur le bulletin d'inscription), les familles se doivent de déposer et de récupérer l'enfant dans la salle d'activités en se présentant aux animateurs. Aucun enfant ne sera autorisé à quitter les locaux sans accord écrit de la famille.

Matériel

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur. Les enfants sont seuls responsables de leurs affaires. La MJC décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détériorations même commis à l'intérieur des locaux, lors d'un séjour ou lors d'une activité extérieure.

Des matériels et vêtements peuvent éventuellement être récupérés, ils sont conservés au secrétariat jusqu'à fin juin, ils sont ensuite donnés à des associations caritatives.

Ecrans

Les téléphones portables sont tolérés à « Anima junior » mais sont sous la responsabilité de l'enfant. La MJC décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol. Les écrans peuvent être utilisés uniquement en cas d'urgence ou pour contacter la famille. Tout téléphone utilisé sans l'accord de l'animateur et nuisant à la vie du groupe pourra être confisqué par l'équipe d'animation et rendu uniquement à la famille.

Tout autre écran (tablette, consoles...) est strictement interdit et pourra être confisqué par l'équipe d'animation.

Comportement

Le non-respect des règles élémentaires de vie en communauté et toute agression verbale ou physique peut entraîner la non participation à toute ou partie de l'activité prévue, (décision prise sur l'instant par l'animateur). De plus un renvoi temporaire ou définitif pourra être décidé par l'animateur après avis du directeur. Aucun remboursement ne sera effectué.

Je soussigné M.-Mme _____, responsable légal de l'enfant _____, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la MJC d'Aix les Bains et m'engage à le respecter.

Date ____/____/____.

Signature, précédée de la mention "lu et approuvé"



FICHE SANITAIRE DE LIAISON
2017-2018

1) MINEUR ACCUEILLI :

NOM : _____ **PRENOM :** _____

Date de naissance : ____/____/____ Garçon Fille

Taille : _____ cm Poids : _____ kg

Nageur : NON OUI Avec brassards: NON OUI

	MERE	PERE
Nom		
Prénom		
Tel fixe		
Tel portable		
Tel travail		

2) VACCINATIONS

Copie du carnet de vaccination à fournir !

3) RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

a) Le mineur présente-t-il des troubles de santé ?

Allergies alimentaires : NON OUI Précisez à quoi : _____

Allergies médicamenteuses : NON OUI Précisez à quoi : _____

Autres allergies : NON OUI Précisez à quoi : _____

Diabète : NON OUI

Autre : NON OUI Précisez à quoi : _____

Régime alimentaire particulier : _____

b) Si oui, le trouble de la santé implique –t-il **une conduite particulière à suivre en cas d'urgence** pendant le déroulement de l'accueil de loisirs ou le séjour? NON OUI

Si oui, précisez la démarche à suivre : _____

Et prendre contact avec le Directeur de l'accueil de loisirs

b) Le mineur suit-il un traitement régulier ? NON OUI

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (médicaments dans leur emballage d'origine marqué au Nom et Prénom du mineur avec la notice). **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

d) Autres difficultés de santé et précautions à prendre (suivi spécialisé, antécédents d'accidents, d'opération ...) **et recommandations utiles signalées par les parents** (port de lunettes, de lentilles, de prothèses auditives, de prothèses dentaires, problème d'énurésie ...) :

Médecin traitant : _____

Téléphone : _____

Je soussigné(e), M-Mme _____, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil collectif de mineurs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical après consultation d'un médecin, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du mineur.

Date :

Signature(s) :

Il est rappelé que cette fiche sanitaire de liaison doit être remise par les familles à la responsable de l'accueil de loisirs. Les informations communiquées restent confidentielles. Les fiches sanitaires de liaison doivent être renouvelées tous les ans. Toute modification en cours d'année concernant les renseignements ci-dessus devra être signalée à la responsable.

MJC Aix-les-Bains - 4 rue Vaugelas 73100 Aix les Bains - 04 79 35 24 35

Directeur MJC : Mr Olivier DUROUX 06 74 67 67 49

animajunior@mjcaix.fr 07 82 12 23 98

Responsable Accueil de loisirs : Mme Laura FARGUE 07 81 45 64 27